

» rions pas ces rigneurs par tous les adoucissements qu'elles peuvent recevoir. Celui qui n'a pas encore entendu sa sentence, n'est pas encore pour nous un ennemi de la société; celui qui s'est entendu prononcer la peine qu'il va subir, ne l'est plus. Il n'a rien à expier avant; après, il a tout expié. La pitié de tout ce qui n'est pas inexorable et barbare l'environne. . . etc. »

On voit que toutes les idées relatives à l'état d'homme, à son bonheur, à ses devoirs, sont familières au duc d'Ortante. Tout ce qui contribue à former les sociétés civiles, à les perfectionner, à les défendre, est l'objet continuel de ses méditations. Il a protégé, dans son long et difficile ministère, toutes les existences sans exception: il y avait sécurité complète pour tout individu qui ne recherchait que la tranquillité. Il s'est toujours opposé aux lois de circonstances. « Elles ne font, disait-il souvent, que constater le mal sans y remédier, parce que leur exécution, nécessairement arbitraire, est toujours confiée aux passions. »

Comme le duc d'Ortante a servi divers gouvernements, ses ennemis ont cherché à persuader que son caractère se pliait à tout; mais s'il n'ait été le complaisant de tous les gouvernements, il nous semble qu'il n'aurait point passé une partie de sa vie dans l'exil et dans la proscription.

*Collection des classiques latins*, grand in-8°, papier superfine et papier velin; éditeur, N. E. Lemaire, professeur de poésie latine à la faculté des lettres, académie de Paris.

Cette collection, dont la première livraison composée de deux volumes va paraître, sera imprimée avec soin en caractères neufs interlinés, et sortira des presses de M. Firmin Didot.

Chaque ouvrage, orné du portrait de son auteur, des planches et des cartes géographiques qui se trouvent dans les éditions de Hollande, sera terminé par un *Index* complet des mots, des noms et des choses remarquables. Les dessins et les gravures seront exécutés par les plus habiles artistes de Paris; et les cartes, par M. Barbé-Dubocage, membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres.

Le texte sera revu et collationné sur les manuscrits de la bibliothèque du Roi; les épreuves seront corrigées, d'abord par des typographes expérimentés, et ensuite par les savants collaborateurs de l'entreprise, dont les noms, justement célèbres, seront indiqués dans le prospectus à la suite des ouvrages dont ils se sont chargés. Ils ne conserveront, des commentaires dits *Variorum*, que ceux qui sont consacrés depuis un siècle; ils ajouteront des notes nouvelles, claires et précises, tirées de leur propre fonds ou des scolastes de toutes les nations: ils suivront pour modèle ce grand critique (Jean Bond) qui n'a point encore été surpassé dans son genre, quoique son commentaire d'Horace existe depuis plus de deux cents ans.

Cette collection, qui contiendra le résultat de tous les travaux importants faits jusqu'à ce jour sur les classiques latins, et qui, par les changements et les additions, formera elle-même un ouvrage tout nouveau, est destinée à ceux qui veulent avoir une bibliothèque choisie et qui cultivent par délassement et par goût les muses latines; aux élèves avancés dans leurs études, et surtout à ces hommes dignes de tant d'estime qui consacrent une vie laborieuse à l'instruction de la jeunesse.

Le Roi a bien voulu accepter la dédicace de cette collection, et souscrire, ainsi que tous ses ministres, pour un grand nombre d'exemplaires.

Le prix de chaque volume, broché et satiné, sera fixé d'après le nombre de feuilles; chaque feuille, composée de 16 pages d'impression, caractères philosophie et petit-texte, vaudra trente centimes; de sorte qu'un volume de 480 pages reviendra à 9 francs. Les portraits des auteurs seront gravés gratis aux souscripteurs.

On publiera environ douze volumes par an; aucune livraison ne sera vendue séparément, et le nombre des auteurs n'excédera point trente-trois.

Un prospectus plus détaillé paraîtra avec le premier volume qui est sous presse, et offrira le modèle de la justification, des caractères et du papier.

Les fonds nécessaires à cette entreprise sont fournis par M. J. Laffitte, banquier à Paris; et le montant des souscriptions est versé chez lui.

*La Charte, le grand-livre et les majorats*, ou Réflexions sur un opuscule de M. le comte Lanjuinais, pair de France, et sur une pétition de M. le chevalier Salié, par M. le lieutenant-général baron Marassin (1).

Ces réflexions de M. le lieutenant-général, baron Marassin, ne ramèneront point à son opinion ceux qui ont lu la brochure de M. le comte Lanjuinais, si forte de choses et de principes. Les plaisanteries inconvenantes, pour ne rien dire de plus, qu'il se permet à l'égard du noble pair, tombent d'elles-mêmes. Il ne s'agit point ici de ce qu'a pu faire le sénat conservateur dans telle ou telle circonstance; M. le comte Lanjuinais n'est pas responsable des actes du sénat et de la chambre des pairs; il ne doit compte que de ses opinions, et sous ce rapport il est au-dessus de toute atteinte. Sa réputation est en quelque sorte européenne, et si son caractère noble et désintéressé est passé en proverbe, c'est que, soit comme représentant du peuple, soit comme sénateur ou comme pair, il n'a jamais transigé avec ses devoirs, et n'a sous aucun régime sacrifié les intérêts publics à son propre intérêt.

Quant aux majorats possédés par des Français en pays étrangers et qu'ils ont payés de tant de travaux, de tant de fatigues, et des flots de leur sang versé pour la patrie, nous pensons avec M. le lieutenant-général, baron Marassin, que dans le cas où les gouvernements étrangers refuseraient dans leur prospérité d'exécuter le traité que la nation française a dans son adversité si religieusement rempli, le gouvernement français devrait aux titulaires une indemnité du sacrifice qu'ils feraient de leur propriété à la paix des nations, puisque ce sacrifice profite à la France entière.

*Notice historique et bibliographique des Journaux et*

*Ouvrages périodiques*, publiés en 1818 (2).

Avec cette épigraphe :

« Le feuilleton qui juge à son tour est jugé. »

*Tes amateurs de journaux et de brochures périodiques,*

(1) A Paris, chez Debussy, libraire, au Palais-Royal.

(2) Paris, à la Librairie constitutionnelle de Brisson-Thivars, rue Neuve des Petits-Pères, numéro 5.

trouveront ici l'histoire détaillée de ces sortes d'ouvrages. L'auteur de la Notice donne l'indication de tous ceux qui sont nés, qui ont vécu, ou qui sont morts, durant le cours de cette année. Il les a classés dans un ordre méthodique, et donne sur chacun d'eux des détails bibliographiques et quelquefois anecdotiques. Enfin, il soulève le voile dont se couvrent les rédacteurs, et signale avec précision la couleur de chaque journal, et la nuance d'opinion à laquelle il appartient. Sa manière est spirituelle et poëte, mais elle sera peu imitée, car il rend justice à ceux même dont il ne partage point les opinions.

*Le Code d'instruction criminelle et le Code pénal* mis en harmonie avec la Charte, la morale publique, les principes de la raison, de la justice et de l'humanité (1). Avec cette épigraphe : « Nous parlerons contre les lois insensées jusqu'à ce qu'on les réforme, et en attendant nous nous y soumettrons. » DIDEROT.

On ne peut qu'applaudir à l'esprit de philanthropie qui a précédé à la rédaction de cet ouvrage. L'auteur a beaucoup médité sur notre législation, et la plupart des lois qui la composent lui semblent trop sévères; mais il s'indigne surtout de ces mesures arbitraires, par lesquelles on aggrave encore le sort des détenus, et le plus souvent dans l'unique vue de satisfaire la petite vanité d'un magistrat ou de favoriser la négligence d'un concierge: on voit qu'il est pénétré de cette idée, que *le malheur, fût-il mérité, a des droits à l'indulgence et à la pitié; que les rigueurs employées sans nécessité sont des crimes; que les peines doivent être proportionnées aux délits; qu'elles doivent être les mêmes pour tous*. Les poursuites d'office, l'emprisonnement pour délits de police, la défense des prévenus, l'application des peines, etc., fournissent à l'auteur des réflexions pleines de sagesse qu'il faut lire dans l'ouvrage même. Espérons que les écrits du genre de celui-ci, en se multipliant, attireront enfin l'attention des législateurs, et que dans cette partie si intéressante de nos libertés publiques,

(1) Paris, chez Planchet, libraire, rue Poupée, n° 7.

on se hâtera de ne rien laisser au bon plaisir des chefs et à l'arbitraire des subalternes.

— Sur tous les points de la France on se félicite de l'activité industrielle des défenseurs de la patrie. On les voit travailler comme au milieu des camps. Ces hommes que l'on affectait tant de craindre, chefs et soldats, sont rentrés sous la loi commune et ils s'occupent, à l'envi, de faire prospérer les diverses branches d'industrie auxquelles ils se sont attachés.

Nous signalerons au public un nouvel établissement créé par d'anciens militaires. On y fabrique des chocolats d'une qualité supérieure à celles que l'on trouve dans le commerce. Nous sommes convaincus que si les perfectionnements obtenus sont continués, cette branche de commerce, pour laquelle il faut des soins extraordinaires, et surtout une grande probité, acquerra un développement qui doit tourner au profit des consommateurs.

Cette réunion d'anciens militaires est composée d'hommes qui ont mérité et obtenu des éloges comme guerriers, et qui se montrent jaloux d'en mériter et d'en obtenir comme fabricants. C'est rue du Bac, n° 45, que ces messieurs ont placé, chez l'un d'eux, leur dépôt général. Il y en a déjà de placés à Paris et dans quelques départements.

## EXTÉRIEUR.

### COUP-D'ŒIL

*Sur la situation des nouveaux gouvernements de l'Amérique du Sud.*

Il était dans les destinées de l'Espagne d'étonner encore plus le monde par ses malheurs que par ses prospérités. Sous Charles-Quint elle s'emparait d'un continent nouveau, et en même temps elle faisait la loi à la plus belle partie de l'ancien. Aujourd'hui le Nouveau-Monde lui échappe, et elle est tellement déçue en Europe que dernièrement ni son roi ni ses négociateurs n'ont pu obtenir d'être admis à la réunion d'Aix-la-Chapelle.

Cependant sa langue sera peut-être, dans moins d'un siècle, le plus répandu de tous les dialectes européens; puisqu'on la parlera sur presque tous les points de l'Amérique du sud. Aujourd'hui même, tandis que la Péninsule se borne à une admiration stérile pour les productions de sa belle littérature qui, autrefois, a fourni des modèles à la nôtre, les muses de l'Amérique travaillent à en augmenter les richesses. Déjà Buenos-Ayres dirige vers les arts de la paix l'activité de son génie: les meilleurs écrivains de l'Europe s'y traduisent; chaque jour le nombre des journaux s'y augmente, et l'on représente même des tragédies nouvelles sur son théâtre. Cette république, dont la fondation est encore si récente, semble être parvenue maintenant à cette seconde époque des républiques de la Grèce, lorsqu'à